

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2016-5

Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 février 2016

Membres présents Soit	137
Nombre de voix représentées	400
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	16
Nombre de voix représentées	150
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	550
Ayant pris part au vote : 550 voix	
Pour : 544 Contre : 0 Abstention : 6	

La règle du quorum est satisfaite
(550 voix sont présentes sur 639),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 27 juin 2016 à 18h00 à Vaux sous Aubigny sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET, Président du GIP ;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'arrêté n°1170 portant approbation de l'avenant n°2 publié en date du 24/06/2016 au RAA de la préfecture de Haute-Marne.

Une proposition de Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 février 2016 a été mise à disposition des membres de l'assemblée générale sur la plateforme d'échanges de Parcs Nationaux lors de l'invitation.

Délibère :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des voix exprimées, le Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 février 2016.

Celui-ci est annexé à la présente délibération.

Le 04 juillet 2016,

Le Président du GIP



Guy DURANTET

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 09 AOÛT 2016

DRCL - Finances 1